

## Conseil municipal

21 juin 2017

### Ordre du jour.

- Rythmes scolaires
- Modification des statuts de Monts d'Arrée Communauté
- Convention de mise à disposition du personnel de Monts d'Arrée Communauté
- Travaux école
- Inventaire des zones humides
- Entretien du patrimoine
- Ligne de trésorerie
- Représentant GIP des 3 musées
- Subvention aux associations
- Question diverses

### Présents:

Yves claude Guillou. Jean Yves Jacq. Annick Louboutin. Hervé Quéré. Gérard Cadiou. Michel Le Signor. Catherine L'Haridon. Laurent Rannou. Mickaël Toullec. Jacqueline Bronnec. Dominique Ducassé.

- Rythmes scolaires

Le nouveau gouvernement souhaite laisser une marge de manœuvre aux communes pour organiser les rythmes scolaires : 4 jours ou 4 jours et demi. Un décret devrait être validé durant l'été.

A Saint Rivoal, un questionnaire a été transmis par la commune aux parents d'élèves. Sur une douzaine de questionnaires rendus, 80% des réponses privilégient le retour à 4 jours. La commission « école » privilégie également ce scénario parce qu'il devient difficile de trouver des intervenants et que le coût financier pour la commune n'est pas négligeable. Il est toutefois proposé qu'un temps d'activité périscolaire soit maintenu, après l'école, de 16h30 à 18h30, de temps en temps. Les modalités et la fréquence restent à définir. Enfin, le conseil d'école doit également se réunir pour statuer sur ce sujet.

Monts d'Arrée communauté souhaite également permettre aux communes qui l'envisagent, de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine. La collectivité s'engage donc à ouvrir l'accueil de loisirs à la journée le mercredi si des communes reviennent à 4 jours par semaine pour l'année 2017-2018.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de revenir à 4 jours d'école par semaine.

- Modification des statuts de Monts d'Arrée Communauté

Le Syndicat mixte pour le développement du Centre Finistère, Pays touristique a mis en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour la période 2017-2022.

Des interventions auprès des propriétaires occupants ayant de faibles ressources sont proposées :

- Adapter le logement aux difficultés et handicaps de la personne, favoriser son autonomie pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées,
- Inciter aux économies d'énergie
- Aider les propriétaires à réaliser des travaux permettant de sortir de l'habitat indigne ou très dégradé

- Aider à la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Des interventions auprès des propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'ANAH sont également proposées.

L'objectif est l'amélioration de 160 logements privés de propriétaires occupants et de 26 propriétaires bailleurs. Cette opération permet aux propriétaires d'obtenir des aides de l'ANAH et de la communauté de communes allant de 1 000 € à 5 000 € selon les travaux envisagés.

Afin de pouvoir adhérer à cette OPAH, la communauté de communes « Monts d'Arrée Communauté » doit modifier ses statuts pour prendre la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ».

Par ailleurs, l'étude patrimoniale sur l'eau et l'assainissement portée par Monts d'Arrée Communauté a débuté. Pour cette étude, le marché a été passé, avant la fusion, par les deux anciennes communautés de communes : Yeun-Elez et Monts d'Arrée. Afin de pouvoir suivre cette étude et payer les bureaux d'études qui réalisent ce travail, la communauté de communes doit prendre la compétence facultative « eau et assainissement » en attendant la prise de compétence définitive en 2020.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de Monts d'Arrée Communauté.

- Convention de mise à disposition du personnel de Monts d'Arrée Communauté

Les ex SIVOM de Pleyben et d'Huelgoat sont dissous. Le ramassage des ordures ménagères et les travaux de voirie sont désormais effectués par Monts d'Arrée Communauté.

Le service technique comprend 12 agents dont 2 sont chargés des espaces naturels. Leur responsable est Patrick Gayon. Monts d'Arrée communauté possède également du matériel. La communauté de communes propose de mettre ses agents et son matériel à disposition de toutes les communes membres. Le coût des prestations a été déterminé par la commission « travaux » de la communauté de communes. Voici quelques exemples de coût :

- Main d'œuvre : 30 €/h
- Tractopelle : 50 €/h
- Elagueuse : 55 €/h
- Lamier : 60 €/h
- Camion : 50 €/h
- Point à temps : 1666,50 €/tonne de gravier

Une convention de mise à disposition est donc proposée à la signature entre Monts d'Arrée Communauté et la commune de Saint Rivoal.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la signature de la convention.

- Travaux école

Yves-Claude Guillou fait un point sur l'état d'avancement du chantier : les travaux ont beaucoup de retard. Les menuiseries vont être posées. La construction du nouveau préau devrait débuter le 10 juillet.

- Inventaire des zones humides

Etant donné la nécessité de préserver les zones humides pour la protection de la ressource en eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne a rendu obligatoire l'inscription de ces zones dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

La Commission Locale de l'Eau a confié le pilotage des inventaires des zones humides du bassin versant de l'Aulne à l'EPAGA qui réalise cet inventaire pour le compte des communes intéressées, via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût pour la commune est de 1 040 € pour un montant total d'environ 5 000 €.

Chaque commune désigne un comité de suivi technique qui valide chaque phase de l'inventaire. Les élus suivants se sont portés volontaires pour intégrer ce comité de suivi technique : Yves-Claude Guillou, Michel Le Signor, Hervé Quéré, Laurent Rannou et Mickaël Toullec.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la signature de la convention avec l'EPAGA.

- Entretien du patrimoine

La croix située route de Brasparts est cassée. Une demande de devis a été adressée à Vincent Courtin pour la réparer. Il propose des travaux d'un montant de 1 200 €.

Il est proposé de demander de l'aide financière auprès de Leur ar c'horneg.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le devis proposé.

Concernant la rénovation de l'église, Michel Le Signor propose d'organiser un chantier de peinture des menuiseries avec l'aide de Georges Le Ber, ancien menuisier qui a déjà travaillé sur l'église de Saint Rivoal.

Par ailleurs, des travaux seront à faire sur le presbytère : 2 linteaux sont à changer et la toiture est à réparer.

Enfin, concernant la création d'un talus de part et d'autre du portail pour masquer les services techniques, Laurent Rannou organisera un chantier le 8 juillet.

- Ligne de trésorerie

Pour pouvoir payer les entreprises qui travaillent sur le chantier de l'école, la commune doit créer une ligne de trésorerie. Celle-ci ne doit pas être supérieure à 1/3 du budget de fonctionnement. Le montant de la ligne de trésorerie est de 95 000 € et les frais de dossier sont de 150 €.

La commune va également effectuer un prêt relais en attendant le versement des subventions et/ou du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Le conseil autorise, à l'unanimité, la création de la ligne de trésorerie.

- Représentant GIP des 3 musées

Les délégués au GIP étaient jusqu'à présent les personnes suivantes :

- Commune de Saint Rivoal : Hervé Quéré
- Monts d'Arrée Communauté : Yves-Claude Guillou
- Amis de l'écomusée : Jean-Pierre Gestin

Hervé Quéré étant devenu président des amis de l'écomusée, c'est lui qui devient délégué de l'association. Par conséquent, il ne peut plus être délégué de la commune. Une sollicitation est donc faite auprès des autres conseillers municipaux. Jean-Yves Jacq accepte de représenter la commune au GIP.

Le conseil approuve, à l'unanimité, sa nomination.

- Subvention aux associations

Seules les subventions qui ont fait l'objet d'une demande écrite et motivée ont été prises en considération.

Les demandes qui ne sont pas parvenues à ce jour seront analysées, après leur réception, lors des prochaines séances du conseil municipal.

Enfants scolarisés à l'extérieur de la commune	20 €
Les amis de l'EHPAD Pleyben	40 €
Eaux et rivières de Bretagne	30 €
Amicale laïque de Saint Rivoal	1 000 €
ADMR Brasparts	150 €
DDEN	20 €
Secours catholique	20 €
Vivre dans les monts d'Arrée	20 €
Flap Ha Lenn	300 €
Fest noz ar C'harter	150 €
Croix Rouge Carhaix	20 €
Secours populaire de Sizun	20 €
KROAZHENT	/
ADDES	20 €
FNACA de Brasparts /Saint Rivoal	30 €
« Leur ar C'hornec »	/

- Question diverses

#### Bâtiments de l'ancien ESAT :

Mickaël Toullec évoque la mise en vente par les « Papillons blancs » de l'ancien ESAT et demande ce que la municipalité envisage de faire. Le bâtiment n'est pas en bon état et le terrain voisin (cour + bâtiment) a été acheté par un particulier ce qui réduit l'accès aux locaux. Plusieurs propositions de réhabilitation sont évoquées. Afin de mener une réflexion sur le devenir de ce bâtiment, il est convenu de créer un groupe de travail.

#### Patrimoine et autorisations d'urbanisme :

Michel Le Signor s'inquiète de l'augmentation des travaux inadaptés réalisés par certains riverains sur l'extérieur de leurs bâtiments qui dégradent le patrimoine bâti. Ces interventions sont souvent réalisées sans autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable de travaux). Il est rappelé qu'un bulletin municipal doit paraître début juillet. Afin d'informer l'ensemble de la population, il est convenu que Michel Le Signor rédige un article sur ce sujet et de l'inclure dans le bulletin.